



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**ARRÊTÉ relatif à la recevabilité des candidatures  
aux élections partielles du 15 février 2024  
du conseil de la recherche de l'Université Toulouse Capitole**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D719-1 à D719-40,  
Vu les statuts de l'université Toulouse Capitole ;  
Vu le règlement intérieur provisoire de l'université Toulouse Capitole ;  
Vu les résultats des élections au conseil de la recherche en date du 6 avril 2023 ;  
Vu le courriel du 3 décembre 2023 par lequel Mme Mme Oumnia ABIDI démissionne du conseil de la recherche ;  
Considérant que Mme Lucile Santos cesse ses fonctions le 8 janvier 2024 ;  
Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 18 janvier 2024 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les opérations électorales partielles visant à pourvoir un siège vacant pour un représentant des doctorants et un siège vacant pour un représentant des autres personnels au sens du 6° de l'article D.719-6 du code de l'éducation, au sein du conseil de la recherche de l'Université Toulouse Capitole auront lieu le jeudi 15 février 2024 de 9 heures à 17 heures.

Les candidatures annexées au présent arrêté sont déclarées recevables.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 2 février 2024

Le président de l'université,  
  
Hugues KENFACK  
\*

**ANNEXE**

**Candidatures par collège**

**Autres personnels au sens du 6 ° de l'article D.719 du code de l'éducation  
(hors techniciens et ingénieurs)**

Madame CHABANAT Bénédicte

**Usagers, collège doctorants**

**Titulaire : CUERVO-ROBERT Carolina**  
**Suppléant : DAVEY-ROGERSON Eleanor**